

Revue de presse

7 mars 2022

La Provence

Saint-Mitre-les-Remparts. La collecte en faveur des Ukrainiens a lieu au CCAS (4, rue Robert Giudicelli). Les Saint-Mitréens peuvent déposer les dons de matériel ce samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h. Mais aussi, lundi 7 mars, mardi 8 et mercredi 9 mars de 15 h à 17 h. La municipalité a désigné également une élue en tant que coordinatrice en charge de ce dispositif de soutien en faveur des Ukrainiens.

Les Saint-Mitréens désireux de contribuer à cet élan de solidarité peuvent donc s'adresser directement à madame Sophie Lambert :
→ 06 61 23 19 09, ou sophie.lambert@saintmitrelesremparts.fr.



Des collectes sont organisées sur tout le territoire.

/ PHOTO N.G.A.

ILS SE MOBILISENT

Saint-Mitre-les-Remparts. Comme nombre d'autres communes partout en France, la ville de Saint-Mitre-les-Remparts a mis en place une collecte solidaire en faveur des Ukrainiens. Les habitants peuvent venir déposer leurs dons au centre CCAS de la commune les lundis, mardis et mercredis, de 15h à 17h. Plus d'infos au 06.61.23.19.09

Port
enver
Secou
récol
assoc
(Polo
aide
maté
jours

Maritima

Saint-Mitre-les-Remparts organise une collecte solidaire en faveur de la population ukrainienne

VIE DES COMMUNES

🕒 05/03/2022 À 08H22

🕒 00:58



M. Danloy



Partagez cet article



A+ A- 🖨️

La municipalité de Saint-Mitre-les-Remparts s'associe pleinement au vaste élan de solidarité envers la population ukrainienne en organisant une collecte de matériels de survie en leur faveur. Chaque Saint-Mitréen est donc invité s'il le souhaite à venir déposer ses dons en matériels de survie au CCAS à partir du samedi 5 mars (9h-12h / 14h-17h), puis du lundi au mercredi de 14h à 17h. La municipalité désigne également son élue Sophie Lambert comme coordinatrice en charge du dispositif de soutien en faveur des Ukrainiens, de sorte que tous les Saint-Mitréens puissent être en mesure de rejoindre cette vaste chaîne de solidarité mise en œuvre localement par la municipalité. Ainsi, les Saint-Mitréens désireux de contribuer à cette action de solidarité peuvent se rendre au CCAS aux horaires mentionnés précédemment, ou s'adresser directement à madame Sophie Lambert par email à « sophie.lambert@saintmitrelesremparts.fr ». Toute l'équipe municipale de Saint-Mitre-les-Remparts vous remercie pour votre contribution

Communiqué Ville de Saint Mitre les Remparts